

Accord guichetier 2010.

Un accord au détriment des conditions de travail !

■ La Poste a soumis un accord sur le métier guichetier ■ Le texte est ouvert à la signature jusqu'au 22 novembre ■ Le texte en l'état est très en dessous de ce que les guichetiers peuvent attendre ■ Le signer c'est accepter l'aggravation des conditions de travail et plus de souffrance au travail.

■ Des négociations bâclées

Lancées par la CDSP du 23 novembre 2009, les négociations auront donc duré douze mois. Cela, c'est pour le décor, car la réalité est bien différente contrairement à certaines affirmations. La fédération Sud-PTT a été reçue quatre fois au total et à chaque fois en réunion bilatérale (décembre 2009, février, juin et septembre 2010). Apparemment certaines organisations annoncent qu'elles ont négocié dix-huit mois. Peut-être une erreur de calcul ?

Pour notre part, nous déplorons totalement la méthode employée pour négocier cet accord. Tout d'abord, la direction a refusé poliment toute réunion plénière avant la CDSP conclusive du 4 novembre dernier. Lors de cette plénière, le texte du projet d'accord n'a pas évolué d'une virgule, transformant cette réunion en simple séance de signature...

Il a fallu attendre la dernière bilatérale, en septembre, pour recevoir un projet d'accord. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu uniquement les thèmes que la direction entendait traiter (mobilité, promotions...). Une seule réunion donc, pour proposer nos amendements, nos propositions concrètes. Des propositions que nous n'avons pas retrouvés dans la seconde et dernière version reçue huit jours plus tard par courriel !

Mais comme en 2005 avec TERRAIN et ses promotions en II.2, nous avons 2010 avec ESC et ses promotions en II.3... 6800 promotions qui cachent l'absence de « social » dans cet accord.

Un texte qui ouvre une boîte de pandore qui pourrait

bien réserver de mauvaises surprises ! Nous avons la possibilité de renforcer et de faire avancer les revendications des agents de l'Enseigne qui souffrent des réorganisations successives. Nous avons la possibilité d'obliger La Poste à tenir une vraie plénière car les postier-e-s demandent autre chose qu'une version bâclée et vite ficelée. Il n'y avait aucune urgence. C'est La Poste qui décide des promotions, pas les syndicats ! Elle aurait donc bien pu le faire en absence d'accord. Aujourd'hui, c'est trop tard... l'accord est déjà signé. Mais comme nous l'avions annoncé il y a quelques mois, les promotions risquent de coûter cher en terme d'emplois, de mobilité, conditions de travail pour tous les postier-e-s.

■ Mais où sont les efforts consentis ?

Selon La Poste et les premiers signataires, le texte serait une énorme avancée pour les guichetiers. À bien y regarder, le texte est surtout une chausse-trappe pour tous les guichetier-es et ne recèle rien sur les revendications et ne répond pas aux attentes des postier-es de l'Enseigne.

■ Sur les promotions:

Le dispositif de promotion ne profitera qu'à une infime partie des postier-es et notamment les agents en bureau ESC ; pour les autres, c'est la disette, La Poste étant même allée jusqu'à dire que ces agents avaient déjà été largement servis les années précédentes... Pour SUD PTT, c'est l'ensemble des postier-es de l'Enseigne qui doit en bénéficier, par l'obtention du 2.3



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr

<http://www.sudptt.org>

pour toutes et tous. Ensuite, aucune disposition particulière n'est prévue pour les caissier-es-comptables qui occupent pourtant une position stratégique dans les établissements. Rien non plus pour les agents polyvalents guichet-caisse-compta, ni pour les volants ou les EAR. Nous craignons qu'une nouvelle fois, ces personnels soient laissés pour compte.

■ Sur les conséquences des réorganisations:

SUD PTT estime que le personnel n'a pas à faire les frais de la politique de l'entreprise et des gains de productivité. Des agents subissent des mobilités et des réorientations forcées: cette politique conduit à des risques psycho-sociaux graves comme à France Télécom. Cette entreprise a été contrainte d'en tenir compte en garantissant à son personnel un minimum de stabilité avec une garantie de ne plus subir de réorientation durant 5 ans. La proposition d'une garantie de 2 ans à La Poste ne nous satisfait pas. De même, si des départs doivent se faire, ils ne doivent pas être forcés, mais reposer sur la base du volontariat. Enfin, la direction nous parle sans cesse des bureaux du futur. Elle oublie (sciemment?) tous les autres bureaux essentiellement ruraux ou en ZUS qui vont devenir des « bureaux d'avant-hier » : alarme ne fonctionnant pas, délabrement constant des mobiliers et des locaux et personnel travaillant dans des conditions inacceptables.

■ Sur les positions debout:

Les conditions de travail se dégraderont. Pour éviter qu'avec le temps des inaptitudes apparaissent, SUD PTT préconisait l'instauration d'une pause de 10mn toutes les heures. La Poste a apporté des soit-disants garanties aux agents inaptés à la position debout. Ceux-ci ne seraient pas affectés sur ces positions... De l'aveu même des DET, cela ne sera pas tenable et sur-



tout que, à terme, il n'y a aucune garantie que La Poste maintienne cette décision.

■ Sur les pauses:

Là aussi, nous nous apercevons qu'il n'y a aucune avancée (ou si peu). En réduisant les horaires d'ouvertures des bureaux, en supprimant massivement les horaires de brigade et en limitant les vacations uniques, La Poste a interdit l'accès du personnel aux pauses. SUD PTT a réclamé le bénéfice d'une pause intégrée dans le

temps de travail pour chaque agent de l'Enseigne : aujourd'hui, la plupart des postier-es de l'Enseigne ont des journées de travail supérieures à 5h50mn, sans aucune pause intégrée dans le temps de travail.

■ Sur les repos hebdomadaires:

SUD PTT revendique le droit à bénéficier d'au moins un week-end sur 2. Laisser le choix à chaque DTELP d'ouvrir des discussions sur l'accès à un minimum de week-end pour chaque guichetier sans en fixer le minimum, nous laisse dubitatif et fera apparaître des disparités importantes d'une région à l'autre. L'expérience nous montre que, face aux manques de moyens dont disposent les DET, ce sont, avant tout, les guichetier-es qui en font les frais.

■ Prise et fin de service:

Ce que propose La Poste est insuffisant. Comme la grande majorité des positions est en mixte, la prise et fin de service doit prendre aussi en compte les interruptions de vacation. D'autres mesures doivent être mises en oeuvre pour tenir compte des alarmes, de la mise en route des ordinateurs, pour l'appel des coffres temporisés, les sauvegardes, transfert et clôture de journées comptables...

Au vu des méthodes de dialogue social instaurées par La Direction de l'Enseigne, mais aussi du peu d'avancée du texte, SUD PTT ne le signera pas. La Poste, avec cet accord va entériner, une fois de plus, de nouvelles dégradations des conditions de travail ainsi que des pressions commerciales de plus en plus importantes. Parapher ce texte, seulement parce qu'il y aurait des promotions pour quelques guichetiers, c'est accepter que l'augmentation de la souffrance au travail ait un prix ! Si ce texte était validé, SUD PTT fera valoir son droit d'opposition et fera tout pour que les revendications des guichetier-es soient véritablement entendues par La Poste.